

## DU BON USAGE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES EN LIGNE

Le Service commun de documentation (SCD) de l'université de Strasbourg acquiert de nombreuses ressources documentaires numériques (périodiques scientifiques, bases de données, encyclopédies, livres numériques, etc.), et les rend accessibles *via* le portail documentaire de l'université de Strasbourg.

L'accès à ces ressources est strictement réservé aux utilisateurs définis dans le cadre des contrats de licence souscrits. Le portail documentaire de l'université de Strasbourg garantit que les profils des utilisateurs sont en conformité avec ces contrats.

### Utilisateurs autorisés

Les utilisateurs autorisés sont : les étudiants, enseignants-chercheurs et personnels de l'Université.

Les visiteurs de passage sont autorisés à consulter ponctuellement les ressources depuis les locaux universitaires, et notamment les bibliothèques.

### Authentification

L'accès à distance aux ressources électroniques se fait par authentification. Chaque usager est responsable de l'utilisation qui est faite de son identifiant et de son mot de passe.

### Usages

L'usage des ressources documentaires en ligne est strictement personnel et professionnel, c'est à dire limité aux activités d'étude, d'enseignement, de recherche et d'administration.

Chaque usager est **personnellement responsable** du respect des conditions d'usages rappelées ci-dessous et consultables sur les sites des éditeurs.

Tout usage abusif signalé par un éditeur sera immédiatement suivi d'une **suspension d'accès d'un mois**, sans préjudice des sanctions prévues par l'Université et la législation sur la propriété intellectuelle.

### Sont autorisées :

- la sauvegarde et l'impression d'un exemplaire des articles et des résultats de recherche, uniquement pour l'usage privé de l'utilisateur, à des fins d'étude, d'enseignement ou de recherche.
- les citations brèves, avec mention expresse de la source.

### Sont strictement interdits :

- le téléchargement systématique de données (par ex : numéros complets de périodiques électroniques, contenu entier d'un livre électronique, pans entiers de bases de données), leur diffusion en ligne ou par tout autre moyen
- le partage d'un code d'accès avec des utilisateurs non autorisés
- la distribution de copies à d'autres personnes que les utilisateurs autorisés, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit
- l'utilisation à des fins lucratives
- les modifications, transformations, traductions, éditions des documents originaux

Le Président